

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 7 juin 2021, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021
5. Rapport financier et rapport du vérificateur – Exercice 2020 – Dépôt (CP210510, art. 4)
6. Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur – Exercice 2020 – Lecture
7. Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur – Exercice 2020 – Distribution

Finances

8. Surplus accumulé – Affectations pour l'année 2021 (CP210510, art. 4)
9. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

Génie

10. Réfection du drainage et de pavage de l'avenue de l'Aéroport – Contrat
11. Nouveaux pavages, trottoirs et bordures – Contrat

Loisirs

12. Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) – Soutien à l'agriculture urbaine – Renouvellement d'entente (CP210531, art. 9)
13. Parc des Loisirs Saint-Joseph – Programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » – Demande de subvention

Ressources humaines

14. Ressources humaines – Réorganisation administrative de la Division des ressources informationnelles (CP210531, art. 18)
15. Ressources humaines – Directeur du Service des finances et trésorier – Embauche (CP210531, art. 21)
16. Ressources humaines – Chef d'équipe permis et inspection – Promotion (CP210531, art. 22)
17. Ressources humaines – Michel Ouellette – Permanence (CP210531, art. 23)
18. Ressources humaines – Marie-Ève Brunet – Permanence (CP210531, art. 24)



Travaux publics

19. Intersection de la route 231 (rue Frontenac) et du boulevard Casavant Ouest – Ajout d'arrêts et d'îlots de béton – Demande au ministère des Transports du Québec (CP210510, art. 13, point 6.3)
20. Stade L.-P.-Gaucher – Réfection des toitures – Rejet de soumission
21. Chargeur sur pneus – Contrat
22. Véhicules compacts électriques – Contrat
23. Édifice du 935 Dessaulles (caserne 1) – Appareils de chauffage au gaz naturel – Contrat

Urbanisme et environnement

24. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP210531, art. 5, points 3.1, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 9.1, 10.1 et 11.1)
25. Dénomination d'espace vert – Approbation (CP210510, art 14.14)
26. Comité de toponymie – Nominations
27. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation d'un local commercial par une galerie d'art et un atelier d'artiste faisant partie du groupe « Commerce V (vente au détail non structurant) » au 470, avenue Vaudreuil (lot 1 439 805), situé dans la zone d'utilisation résidentielle 6079-H-33

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Vaudreuil/des Cascades)
28. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis pour l'agrandissement d'un immeuble résidentiel sis au 1705, rue Girouard Ouest, afin d'y ajouter 12 logements (lot 6 376 397), situé dans la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Sainte-Anne)
29. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble commercial sis au 1615, allée du Marché par tout usage faisant partie du groupe d'usage « Commerce III (Bureaux non structurants) » (lots 1 440 428, 1 440 426-PC, 1 440 427-PC et 1 440 477-PC), situé dans la zone d'utilisation commerciale 6028-C-09

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection allée du Marché/des Cascades)



30. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble par la Maison alternative de développement humain (MADH Inc.), pour un usage « Centre d'accueil ou établissement curatif » faisant partie du groupe d'usages « Institution III : Structurant desservant la population de la région » aux 2320-2330, rue Girouard Ouest (lot 1 965 769), situé dans la zone d'utilisation résidentielle 2211-H-12

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Raymond)

Réglementation

31. Projet de règlement numéro 630 visant à augmenter d'une somme de 1 000 000 \$ le montant constituant le fonds de roulement (CP210510, art. 4)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
32. Adoption du second projet de règlement numéro 350-115 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
- d'autoriser le fonctionnaire municipal désigné à exiger tout document supplémentaire jugé nécessaire;
 - d'exiger un plan projet d'implantation lors d'une demande de permis de construction;
 - de modifier le délai applicable à la démolition ou la réparation de tout bâtiment incendié ou autrement détruit;
 - d'augmenter l'empiètement maximal permis dans une marge avant d'un balcon, perron, galerie, patio ou escalier extérieur;
 - de prévoir un empiètement maximal d'un balcon, perron, galerie, patio ou escalier extérieur par rapport à une ligne latérale;
 - de réduire le recul en cour avant d'un muret et d'une clôture;
 - d'intégrer des dispositions particulières à l'implantation d'une piscine et d'une clôture la ceinturant sur un terrain transversal;
 - d'exempter les établissements commerciaux intégrés à toute nouvelle résidence mixte situés au centre-ville de l'application des dispositions en matière de stationnement hors-rue;
 - de modifier les conditions d'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour un usage résidentiel;
 - de préciser les aires où l'implantation d'une clôture est permise pour les terrains d'angle, les terrains transversaux et les terrains d'angle transversaux;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5075-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation institutionnelle 5198-P-03;
 - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans la zone d'utilisation résidentielle 2210-H-15;



- de réduire la marge arrière minimale, d'augmenter la hauteur maximale d'une clôture en cour avant secondaire et d'augmenter l'empiètement maximal d'un escalier extérieur dans une marge arrière dans la zone d'utilisation résidentielle 2228-H-20;
- d'autoriser la « Fabrication de mets préparés (#2089) », à titre d'usage complémentaire à un usage « Restauration avec service complet ou restreint (#581) » dans la zone d'utilisation commerciale 3054-C-03;
- d'autoriser le groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) » et de fixer des normes de lotissement pour un bâtiment jumelé dans la zone d'utilisation résidentielle 4107-H-04;
- d'autoriser le groupe d'usages « Résidence VII (3 logements isolés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 4181-H-23;
- d'autoriser le groupe d'usages « Résidence XXII (Résidence mixte) » dans la zone d'utilisation mixte 6036-M-02;
- d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) » et « Résidence XVI (plus de 8 logements variés) » et d'augmenter la hauteur maximale permise de 13 mètres à 17 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
- d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XVI (plus de 8 logements variés) », « Commerce I (commerce associable à la résidence) » et « Espaces verts I (récréatif extensif – parcs et espaces verts) » et d'augmenter la hauteur maximale permise de 13 mètres à 17 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9036-H-24;
- de réduire les marges avant et arrière minimales applicables dans la zone d'utilisation résidentielle 10039-H-21;
- d'autoriser la vente en gros de produits de la ferme dans la zone d'utilisation agricole 11002-A-04

(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district Providence, à proximité de l'intersection Bourdages Sud/des Seigneurs Ouest; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Tellier; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Laure-Conan/Jean-Noël-Dion; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Laframboise/Derome; dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Yamaska/Hamel; et à proximité de l'intersection de Saint-Maurice/Rigaud; dans le district Cascades, à proximité de l'intersection de Saint-François/Marguerite-Bourgeoys; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Charles-L'Heureux/du Caddy; et à proximité de l'intersection des Golfeurs/du Caddy; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Rapide-Plat Nord/Joseph-Bistodeau et dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection des Seigneurs Est/des Érables-Argentés)

33. Adoption du second projet de règlement numéro 350-116 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13 fasse désormais partie des nouvelles zones d'utilisation résidentielle 2232-H-16, 2233-H-13, 2234-H-13, 2236-H-13, 2237-H-24 et 2238-H-16;
 - de retirer le groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) » et les normes de lotissement pour un bâtiment jumelée dans la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13 modifiée



(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection du Roland-Salvail/Gérard-Dupré)

34. Adoption du second projet de règlement numéro 350-117 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin d'autoriser le groupe d'usages « Résidence VIII (3 logements jumelés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9010-H-12

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection du Vert/des Golfeurs)

35. Adoption du règlement numéro 629 modifiant le règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles en ce qui a trait aux immeubles visés
36. Adoption du règlement numéro 1600-246 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) et modifiant le règlement numéro RM 330 en ce qui a trait aux avenues Pratte et Archambault et à la rue Dessaulles

Services juridiques

37. Lots 1 439 460 et 6 363 399 (186-190 Saint-François) – Michel Carrière – Vente en faveur de la Ville (CP210412, art. 12)
38. Lot 6 363 697 (rue Marguerite-Bourgeoys) et autre – Société en commandite St-Hyacinthe – Vente par la Ville et cession en faveur de la Ville
39. Société d'habitation du Québec et Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis – Reconduction

Document déposé

40. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes)
41. Levée de la séance